



DÉPLACEMENTS, PRATIQUE

CET ÉTÉ, LES REMPARTS D'ANTIBES SONT PIÉTONS

Ce site exceptionnel est réservé aux promeneurs au moins jusqu'à la fin de la saison...

Publié le 28 juin 2024

Cet été, les Remparts d'Antibes sont piétons. La popularité de cette promenade sur l'eau a incité à envisager le maintien de la piétonnisation après les travaux.

Jean Leonetti, conscient de l'enthousiasme des Antibois autour de cette piétonnisation confirme : « *ce site d'exception restera réservé aux promeneurs au moins jusqu'à la fin de la saison estivale* ».

L'adaptation des automobilistes qui ont pris l'habitude d'emprunter l'avenue Robert-Soleau pendant les six mois de fermeture a également joué en faveur de cette décision. Cette période estivale servira d'expérimentation avant d'envisager une piétonnisation permanente, en concertation avec les habitants. En attendant, seuls les vélos auront le droit de cohabiter avec les piétons prioritaires sur ce site.

La navette du Fort Carré emprunte les Remparts

Pour faciliter l'accès au Vieil Antibes, à ses commerces et à ses remparts, du 1er juillet au 30 août, la navette gratuite du Fort Carré d'Antibes étend son itinéraire de la Porte Marine au marché Provençal en passant par les Remparts d'Antibes. Le service fonctionnera toutes les 10 minutes du lundi au vendredi de 7h à 19h30 et les week-end et jours fériés de 9h30 à 19h30. Afin de maintenir cette fréquence, un second véhicule circulera pour assurer l'offre de service.

À noter que les deux véhicules en circulation sur la ligne seront des véhicules propres, électriques. La navette électrique du Vieil Antibes continue quant à elle de desservir la zone piétonne 7j/7.

**Vous pouvez la héler ou la contacter au 06 70 65 19 05.
Ses horaires sont de 8h à 18h30 en semaine et de 8h à 19h le week-end.**



Les cœurs de villes sanctuarisés

Déambuler en toute sérénité les longs soirs d'été dans les ruelles animées d'Antibes et de Juan-les-Pins... C'est un plaisir renouvelé, chaque saison, grâce à la sanctuarisation des cœurs de ville.

Jusqu'au 2 septembre, de 19h à 6h du matin, le cœur de Juan-les-Pins est piéton sur le secteur : bd Maréchal Joffre - entre l'av. Guy de Maupassant et le bd Baudoin -, le bd Baudoin - entre l'av. Joffre et la rue Jacques Leonetti -, l'av. Georges Gallice – le bd Wilson et le giratoire du chemin des Sables - ; la rue Jacques Leonetti dans sa totalité et le bd Wilson – entre le carrefour de la Joie et l'av. Guy de Maupassant.

Le Vieil Antibes est également piéton de 15h30 à 1h du matin sur le secteur : avenue du général Maizière, rue de la Tourraque, cours Masséna et rue Auberon. Dans ces zones, circulation et stationnement des véhicules, y compris les deux roues motorisées, sont interdits. Seuls les cyclistes sont autorisés à circuler à condition de ne pas gêner les piétons. Pour les résidents et commerçants des aires piétonnes, la police municipale délivre un macaron d'accès.

À l'arrière-saison, la piétonnisation des cœurs de ville se poursuit les vendredi, samedi et dimanche sur les mêmes secteurs qu'en été.

Sur Juan-les-Pins, du vendredi 6 septembre au lundi 14 octobre, de 19h à 6h du matin.



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes